



La circulation de la monnaie fiduciaire en euros en 2018 : une dynamique portée par l'international et la thésaurisation

La demande en pièces et billets en euros demeure dynamique, portée par l'international et la thésaurisation. Néanmoins, l'usage des espèces en tant que moyen de paiement est en repli, du fait de la concurrence croissante des moyens de paiement scripturaux et de l'évolution des modes de consommation.

La Banque de France demeure l'acteur central du cycle fiduciaire en France. Elle assure l'impression des billets en euros (795,4 millions de coupures en 2018), la mise en circulation des pièces et des billets en métropole, ainsi que l'entretien de la monnaie fiduciaire. Dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro, cette mission est assurée par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), filiale de la Banque de France.

Ghjuvanni TORRE et Emmanuelle LAPLACE
Direction des Activités fiduciaires
Service des Statistiques, Études et Prévisions

Codes JEL
E5, E50

1 260,1 milliards d'euros

la valeur totale des billets et des pièces en euros en circulation dans le monde au 31 décembre 2018

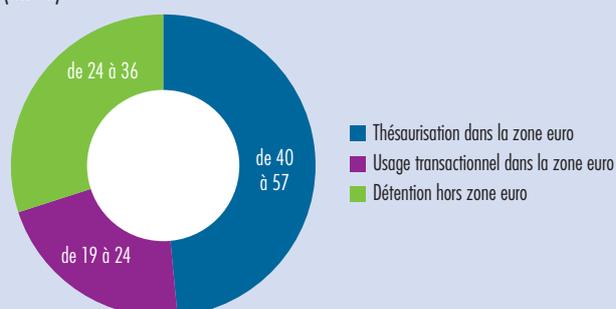
50 caisses institutionnelles

les implantations de la Banque de France et de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer traitant les billets à fin 2018

1 billet sur **6**

la part des versements à la Banque de France dans le total des billets versés aux guichets des banques centrales de la zone euro

Estimation de la répartition de la circulation des billets en euros en valeur (en %)



Source : Banque centrale européenne (estimation).



1 Une demande dynamique dans l'Eurosystème et en France, portée par la thésaurisation et l'international

En 2018, la demande de billets et de pièces en euros adressée à l'Eurosystème est demeurée dynamique : la circulation fiduciaire totale, billets et pièces confondus, a progressé de 5,1 % en valeur, s'établissant à 1 260,1 milliards d'euros en fin d'année (cf. graphique 1). La circulation des billets a augmenté de 5,2 %, pour atteindre 1 231,1 milliards d'euros, et celle des pièces de 3,6 %, s'établissant à 29,0 milliards d'euros.

La valeur des billets et des pièces en circulation a ainsi crû plus rapidement que le produit intérieur brut nominal de la zone euro en 2018. Ce phénomène, observé depuis l'introduction de l'euro fiduciaire en 2002, suggère que la demande en monnaie fiduciaire pour motif de transaction (paiement des achats de biens et de services dans la zone euro) ne peut à elle seule expliquer l'évolution de la circulation fiduciaire en euros ¹. Le marché des moyens de paiement est en effet marqué par le développement des alternatives aux espèces et l'évolution des modes de consommation (achats en ligne). Outre leur usage en tant que moyen de paiement, les billets en euros, en

particulier ceux de valeur faciale élevée, remplissent également un rôle d'instrument de thésaurisation pour les ménages européens. Ils font de plus l'objet d'une demande internationale, hors de la zone euro.

La composition de la demande

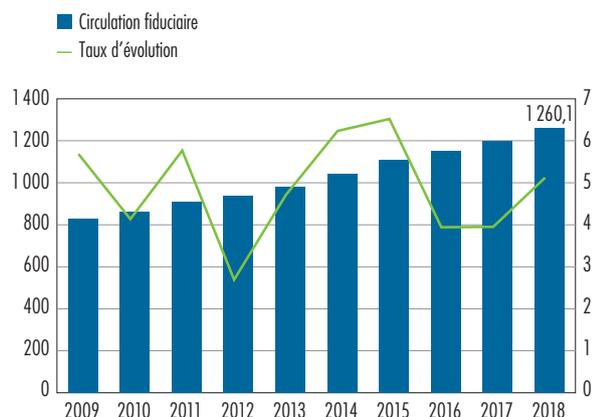
L'utilisation des billets comme support de thésaurisation, particulièrement importante en période d'incertitude économique ou politique (faillite de Lehman Brothers en septembre 2008, incertitudes politiques en Grèce début 2015), est confirmée par l'enquête sur l'usage des espèces au sein de la zone euro conduite en 2016 ² par la Banque centrale européenne (BCE). Selon cette enquête, près de 24 % des Européens interrogés déclarent détenir de l'argent liquide hors de leur compte bancaire comme réserve de précaution ou comme moyen d'épargne.

Enfin, les pièces et les billets en euros sont utilisés hors de la zone euro, comme en atteste la demande émanant de banques centrales étrangères ainsi que de banques grossistes servant d'intermédiaires avec les banques commerciales et les bureaux de change hors de la zone euro.

Selon différentes estimations réalisées par la BCE, l'usage transactionnel des billets en euros pourrait représenter de 19 à 24 % de leur circulation en valeur. Les encaisses détenues hors de la zone euro représenteraient entre 24 et 36 % de la valeur totale des billets en euros en

G1 Circulation des billets et des pièces en euros en valeur en fin d'année entre 2009 et 2018

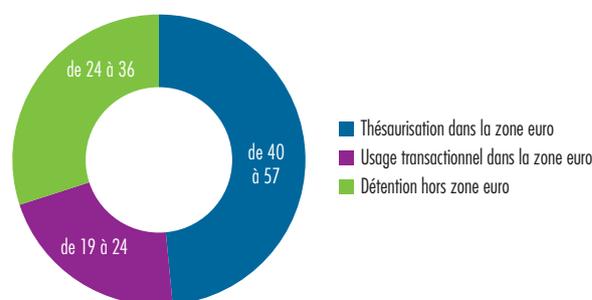
(échelle de gauche : montant en milliards d'euros ;
échelle de droite : taux d'évolution en %)



Note : Circulation des billets et des pièces en et hors zone euro.
Source : Banque de France.

G2 Estimation de la répartition de la circulation des billets en euros en valeur

(en %)



Source : Banque centrale européenne (estimation).

¹ Cf. Lalouette et Esselink (2018), « Tendances et évolutions de l'utilisation des espèces en euros au cours des dix dernières années », *Bulletin économique*, Banque centrale européenne, n° 6/2018.

² Cf. Esselink et Hernández (2017), « *The use of cash by households in the euro area* », *ECB Occasional paper series*, n° 201.



circulation. Par déduction, 40 à 57 % des billets en euros, en valeur, pourraient être thésaurisés au sein de la zone euro.

La détention en France

En France, la demande en monnaie fiduciaire émanant des acteurs économiques résidents est difficile à évaluer. Le nombre de pièces et de billets en euros détenus sur le territoire français ne peut qu'être l'objet d'estimations. En effet, une pièce ou un billet prélevé au guichet de l'un des deux instituts d'émissions du pays (la Banque de France pour la métropole et l'Institut d'émission des départements d'outre-mer – IEDOM – pour les territoires ultramarins dont il a la charge) peut être dépensé ou thésaurisé à l'étranger. De même, une pièce ou un billet émis dans un autre pays de la zone euro peut être dépensé en France et *in fine* reversé aux guichets de la Banque de France ou de l'IEDOM. Du fait de ces « migrations » de pièces et de billets entre pays de la zone euro – liées notamment aux dépenses touristiques et aux achats frontaliers –, le nombre de pièces et de billets circulant dans chaque pays de l'Eurosystème n'est pas connu. La différence entre le nombre de pièces et de billets prélevés aux guichets d'une banque centrale d'un pays appartenant à la zone euro et le nombre de pièces et de billets versés aux guichets de cette même banque centrale est depuis 2002 associée à la notion d'émission nette nationale, et non plus de circulation fiduciaire nationale (cf. glossaire).

Au 31 décembre 2018, la valeur des émissions nettes françaises de billets s'établit à 138,7 milliards d'euros, en hausse de 7,5 % sur un an. Les émissions nettes de pièces s'élèvent quant à elles à 3,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 3,0 % par rapport à fin 2017.

Il est probable que ces émissions nettes sont éloignées de la valeur réelle des billets et des pièces effectivement détenus en France, du fait de l'ampleur des migrations de pièces et de billets entre les pays membres de la

zone euro. Preuve de l'importance de ces migrations, pour les coupures de 5 euros, de 200 euros et de 500 euros, la Banque de France et l'IEDOM ont reçu à leurs guichets depuis 2002 un nombre de billets supérieur au nombre de billets qu'ils ont effectivement émis depuis l'introduction de l'euro. Ce phénomène est également observé pour la pièce de 1 euro.

Le recul de l'usage transactionnel en France

Les encaisses détenues en France pour motif de transaction ne représentent vraisemblablement qu'une fraction des émissions nettes françaises. Selon une étude de la direction des Activités fiduciaires de la Banque de France publiée en 2017, la valeur des billets détenus pour cet usage sur le territoire français s'élèverait à 12,2 milliards d'euros³. Soumis à la concurrence des moyens de paiement scripturaux ainsi qu'aux évolutions des modes de consommation, l'usage transactionnel de la monnaie fiduciaire est en recul, ainsi que l'illustre la baisse de la valeur des billets retirés par le public aux distributeurs de billets et aux guichets des agences bancaires : - 2,2 % en 2018 par rapport à 2017.

En effet, la concurrence croissante des moyens de paiement scripturaux (notamment les paiements « sans contact » et mobiles) ainsi que la progression du commerce en ligne pèsent sur le domaine d'utilisation privilégié des espèces : les achats du quotidien de faibles montants. L'exploitation des données françaises de l'enquête européenne précitée⁴ met en évidence un paiement en espèces moyen de 7,5 euros en France.

Une thésaurisation plus faible en France

Enfin, l'usage du billet comme instrument de thésaurisation en France, peu documenté, est *a priori* plus faible que dans le reste de la zone euro. Toujours selon l'enquête de la BCE, la France se place au dernier rang des pays de l'Eurosystème quant au nombre de répondants déclarant détenir chez eux de l'argent liquide comme réserve de précaution ou comme moyen d'épargne (15 %).

3 Cf. Politronacci, Ninlias, Palazzeschi et Torre (2017), « *The demand for cash in France: review of evidence* », International cash conference 2017.

4 Cf. Politronacci, Moret, Bounie et François (2018), « L'usage des espèces en France : priorité aux transactions de faible valeur », *Bulletin de la Banque de France*.



2 Le cycle fiduciaire : la production et la circulation des pièces et des billets en France

La production des pièces et des billets neufs

La production des billets et des pièces en euros suit deux schémas différents.

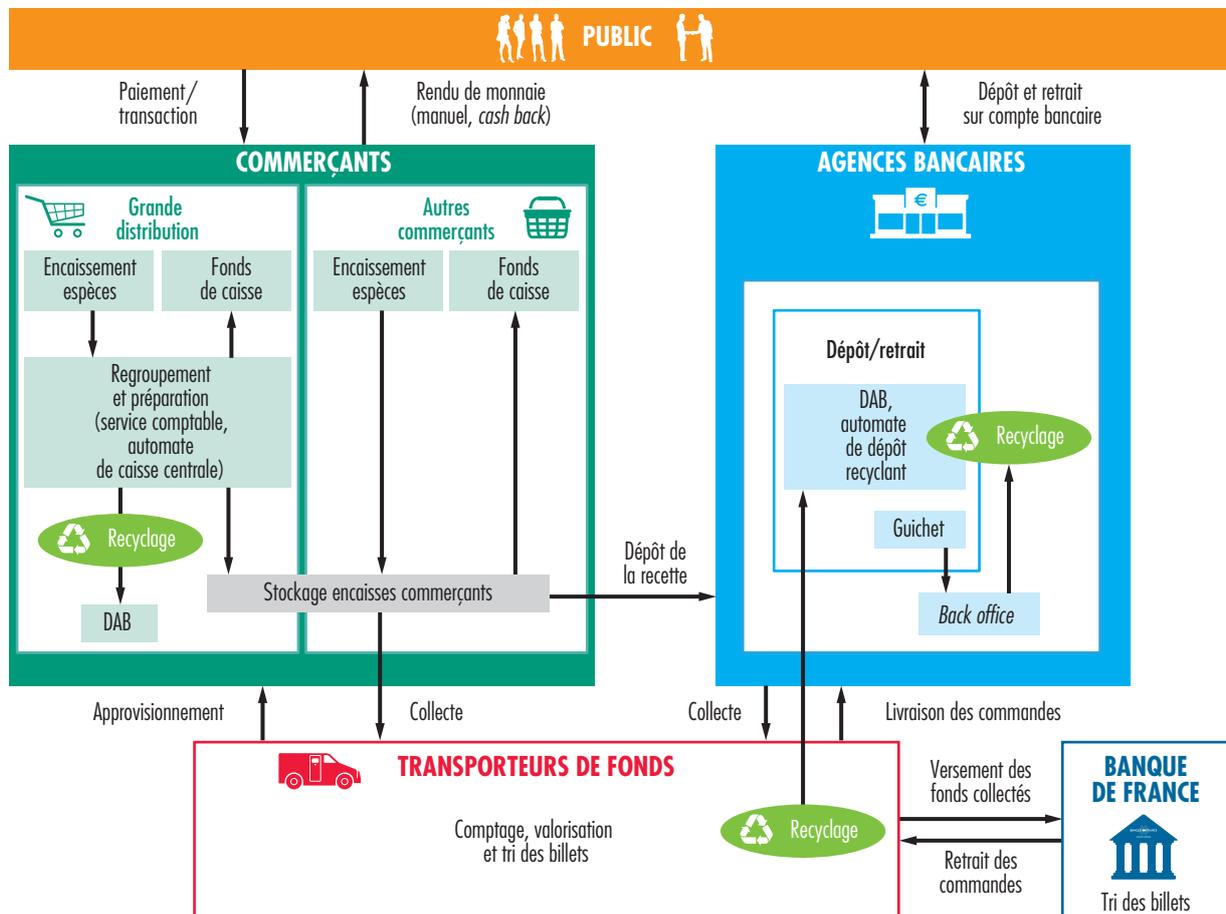
- Pour les billets, la BCE coordonne la production des coupures neuves. Les prévisions des besoins sont établies en concertation avec les dix-neuf banques centrales nationales (BCN) de la zone euro et sont actualisées chaque année, pour les deux années à venir. Le volume total de billets à produire est ensuite réparti entre les BCN en fonction de leurs parts respectives dans le capital de la BCE. Chaque BCN est libre de produire sa quote-part

ou de confier cette charge à des imprimeurs privés. Une fois les billets produits, les coupures sont échangées entre les BCN selon leurs besoins préalablement exprimés.

La Banque de France produit elle-même les quantités de billets dont elle a la responsabilité dans le Puy-de-Dôme : la filiale Europafi fabrique le papier sécurisé à Vic-le-Comte et la Banque de France imprime les billets à Chamalières.

- Pour les pièces, la production et la mise en circulation demeurent des compétences nationales. En France, la Monnaie de Paris est en charge de la fabrication des pièces en euros alors que la Banque de France assure la mise en circulation et le retrait des monnaies pour le compte de l'État. Cette dernière compétence est déléguée à l'IEDOM dans sa zone d'intervention.

Schéma L'organisation de la filière fiduciaire en France : le circuit des billets



Source : Banque de France.



Au titre de l'année 2018, la Banque de France a imprimé près de 20% des billets en euros (795,4 millions sur les 4,0 milliards produits dans l'Eurosystème). Elle a par ailleurs réceptionné 711,0 millions de pièces neuves produites par la Monnaie de Paris.

La circulation des billets et des pièces en France

Une fois les billets et les pièces produits et livrés, la Banque de France et l'IEDOM en assurent la distribution au travers de leur réseau de caisses. Les transporteurs de fonds prélèvent les billets et les pièces aux guichets de la Banque

de France et de l'IEDOM pour le compte des établissements de crédit, qui mettent ensuite la monnaie fiduciaire à disposition du public.

En 2018, les prélèvements aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM se sont élevés à 5,7 milliards de billets (143,6 milliards d'euros) et 1,3 milliard de pièces (541,4 millions d'euros).

Les billets et les pièces circulent ensuite entre les différents acteurs économiques, principalement les banques, les commerçants et les consommateurs. Le public se procure les billets auprès des établissements de crédit, majoritairement via les distributeurs automatiques de billets mais aussi aux guichets des agences bancaires. Un décret⁵ de fin 2018, complété par un arrêté⁶ de début 2019, autorise désormais les commerçants à distribuer des espèces de manière encadrée lors d'une opération de paiement pour l'achat d'un bien ou d'un service dans leur magasin. Cette pratique dite du « cash back » est toutefois limitée : le montant minimal d'achat est fixé à un euro et le montant maximal de retrait à soixante euros par opération. Le service ne peut pas être fourni lors d'un paiement par chèque ou autres titres spéciaux de paiement, y compris sous forme dématérialisée⁷.

Après avoir été utilisés, les billets et les pièces sont retournés aux agences bancaires, ou bien récupérés directement par les transporteurs de fonds (secteur de la grande distribution par exemple), avant d'être reversés aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM.

Les versements de billets aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM se sont élevés à 5,4 milliards de coupures en 2018 (133,9 milliards d'euros). Cela représente près d'un billet sur six versés aux guichets des banques centrales de la zone euro. Les versements de pièces aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM ont, quant à eux, représenté 669,5 millions d'unités en 2018 (soit 435,7 millions d'euros) dont 56,5 millions d'unités pour l'opération « Pièces jaunes » réalisée au titre du mécénat d'entreprise.

ENCADRÉ

L'authentification des billets

La Banque de France contribue activement à la lutte contre la contrefaçon, et apporte son concours aux différents acteurs de la filière. En 2018, près de 21 000 professionnels (personnels de caisse ou de banque, commerçants et artisans, ou tout agent chargé de la manipulation d'espèces) ont ainsi été formés à l'authentification des billets par la Banque centrale. Il s'agit d'un service gratuit, assuré par l'un des 200 formateurs de la Banque de France, visant à assimiler la méthode de reconnaissance des signes de sécurité des billets, dite méthode « TRI » pour :

- **Toucher** afin de constater le craquant du papier et l'impression en relief au recto du billet ;
- **Regarder** afin d'apercevoir la fenêtre avec le portrait d'Europe, le filigrane, le fil de sécurité, voire le nombre incomplet formant la valeur du billet, la pastille holographique ou encore l'encre à couleur changeante ;
- **Incliner** le billet pour faire apparaître le nombre émeraude et la bande holographique avec notamment la valeur du billet, le symbole euro et des lignes arc-en-ciel.

⁵ Cf. le décret en Conseil d'État n°2018-1224 du 24 décembre 2018.

⁶ Cf. l'arrêté du 29 janvier 2019 relatif à l'information des consommateurs sur les prix et les conditions applicables à la fourniture d'espèces dans le cadre d'une opération de paiement.

⁷ Titres-restaurant, chèques-vacances, etc.



3 La Banque de France, acteur central du dispositif d'entretien de la monnaie fiduciaire

Les billets versés aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM sont triés afin de s'assurer de leur authenticité et de leur qualité : retrait des contrefaçons (« faux billets »), destruction des billets dont la qualité s'est altérée, et recyclage des billets de bonne qualité en vue de leur remise en circulation. Pour ce faire, la Banque de France et l'IEDOM s'appuient sur un réseau de caisses (50 en activité à fin 2018 : 44 en métropole dont le Centre fiduciaire Nord de France – Cefinof – à Sainghin-en-Mélantois, ouvert aux transporteurs de fonds à l'automne 2016, et 6 dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro). En outre, le Centre fiduciaire de Paris La Courneuve est opérationnel depuis mai 2019. Ce second centre automatisé est aujourd'hui le plus grand centre fiduciaire d'Europe.

Sous le contrôle de la Banque de France, les billets peuvent également être triés et authentifiés directement par des opérateurs privés (banques, transporteurs de fonds ou prestataires du secteur du commerce). À fin 2018, deux conventions lient ces opérateurs privés à la Banque de France :

- une convention avec 88 établissements de crédit, qui établit les conditions de distribution par automates à l'usage du public de billets ne provenant pas d'une banque centrale ;
- une convention avec 173 opérateurs privés relative au traitement des billets et fixant les critères de tri.

La Banque de France a confié à l'IEDOM la gestion du dispositif pour les établissements dont le siège social est situé dans les départements et collectivités d'outre-mer (signature des deux conventions, collecte de données statistiques et contrôle des opérateurs sur place et sur pièces).

Au total, 5,7 milliards de billets ont été mis en circulation par les caisses de la Banque de France et de l'IEDOM en 2018 (billets neufs et billets « recyclés » par la Banque de France), et 2,0 milliards ont été traités et remis en circulation directement par les opérateurs privés (recyclage externe). La Banque de France demeure l'acteur principal de l'entretien de la monnaie fiduciaire sur le territoire, même si le recyclage externe progresse ces dernières années.

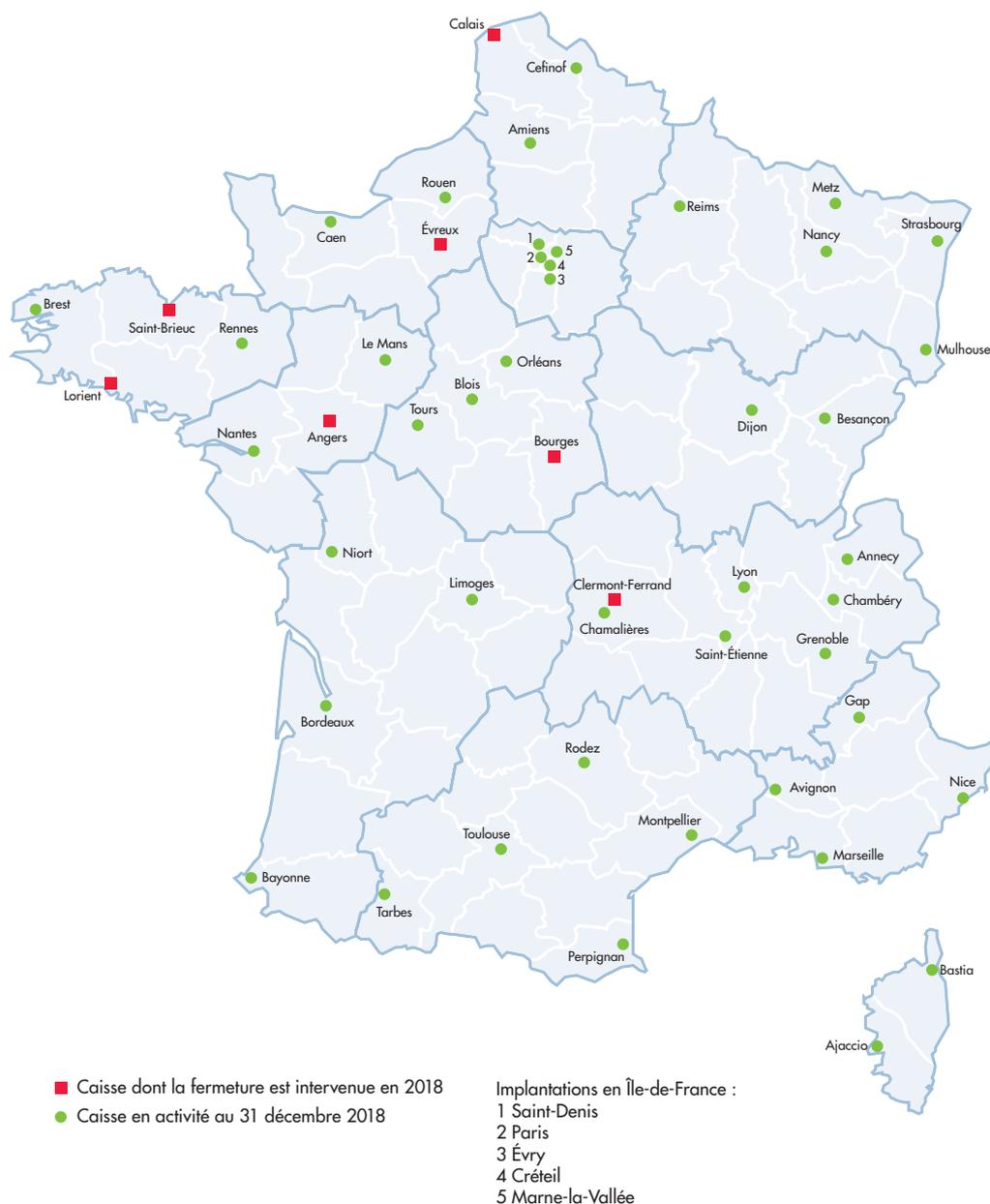
En conséquence, la Banque de France a renforcé son dispositif de contrôle : 6 responsables de mission et 150 agents de son personnel du réseau des caisses ont ainsi été formés, permettant la réalisation globale de 452 audits de guichets bancaires ou d'ateliers de traitement des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service au cours de l'année 2018. Ces missions de contrôle sur place sont l'occasion de vérifier la conformité des opérations aux normes européennes (et leurs déclinaisons nationales), et peuvent conduire à la suspension de l'utilisation d'un équipement, voire de la convention de recyclage. Les principales anomalies détectées en 2018 sont relatives au non-respect de procédures d'exploitation par les opérateurs ou à un matériel mal entretenu, voire défectueux.

À la différence de l'organisation en vigueur pour les billets, l'entretien des monnaies métalliques n'est pas réalisé par la Banque de France mais par les transporteurs de fonds qui authentifient, comptent, trient et conditionnent les pièces avant de les verser à la Banque centrale. La Banque de France réalise ce type d'opérations uniquement dans le cadre de l'opération caritative Pièces jaunes. Les pièces usées ou contrefaites sont ensuite retournées à leur producteur, la Monnaie de Paris. En matière de contrôles, à fin 2018, 27 opérateurs privés étaient signataires d'une convention de traitement des pièces avec la Banque de France, donnant lieu à 31 missions d'inspection au sein de sites effectuant ce type d'opérations.



Annexe 1

Les implantations de la Banque de France liées au traitement des billets en 2018



Source : Banque de France.



Annexe 2

Statistiques relatives à la monnaie fiduciaire en 2018

TA1 Émissions nettes et circulation de billets et de pièces en 2018, France et Eurosysteme

(valeur en milliards d'euros ; volume en milliards ; évolution en %)

	Valeur	Évolution sur un an	Volume	Évolution sur un an
Billets				
Banque de France et IEDOM ^{a)}	138,7	7,5	5,5	7,1
Eurosysteme	1 231,1	5,2	22,6	5,6
Pièces				
Banque de France et IEDOM ^{a)}	3,6	3,0	20,9	3,1
Eurosysteme	29,0	3,6	130,7	3,7

a) IEDOM : Institut d'émission des départements d'outre-mer.
Source : Banque de France.

TA2 Prélèvements de billets et de pièces en 2018, France et Eurosysteme

(valeur : pour les billets en milliards d'euros, pour les pièces en millions d'euros ; volume en millions ; évolution en %)

	Valeur	Évolution sur un an	Volume	Évolution sur un an
Billets				
Métropole	134,6	- 9,0	5 435,9	- 10,2
IEDOM ^{a)}	8,9	0,3	298,9	- 1,5
France entière	143,6	- 8,4	5 734,8	- 9,8
Eurosysteme	1 080,0	- 2,9	33 661,9	- 4,3
Pièces				
Métropole	522,2	- 15,6	1 218,2	- 14,1
IEDOM ^{a)}	19,2	- 5,0	77,2	- 4,3
France entière	541,4	- 15,2	1 295,4	- 13,6
Eurosysteme	6 114,4	- 5,7	17 906,3	- 4,5

a) IEDOM : Institut d'émission des départements d'outre-mer.
Source : Banque de France.

TA3 Versements de billets et de pièces en 2018, France et Eurosysteme

(valeur : pour les billets en milliards d'euros, pour les pièces en millions d'euros ; volume en millions ; évolution en %)

	Valeur	Évolution sur un an	Volume	Évolution sur un an
Billets				
Métropole	125,8	- 9,9	5 088,7	- 10,8
IEDOM ^{a)}	8,1	0,8	279,3	- 0,8
France entière	133,9	- 9,3	5 368,0	- 10,3
Eurosysteme	1 017,4	- 4,5	32 419,0	- 4,5
Pièces				
Métropole	424,6	- 13,0	651,8	- 5,5
IEDOM ^{a)}	11,0	- 12,0	17,7	- 7,5
France entière	435,7	- 13,0	669,5	- 5,6
Eurosysteme	5 116,5	- 5,4	13 231,6	- 2,7

a) IEDOM : Institut d'émission des départements d'outre-mer.
Source : Banque de France.



Glossaire

Circulation fiduciaire

Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire au 1^{er} janvier 2002, cette notion ne conserve de sens qu'à l'échelle de l'Eurosystème. Elle correspond à l'ensemble des billets et/ou des pièces en euros en circulation, y compris hors de la zone euro. Elle se calcule par la différence entre le cumul des billets et/ou des pièces mis en circulation et celui des billets et/ou des pièces retirés de la circulation par les banques centrales membres de l'Eurosystème depuis leur adhésion à la zone euro.

À l'échelon national, la notion utilisée est celle d'émissions nettes.

Émissions nettes

Pour une banque centrale nationale, il s'agit de la somme cumulée des différences entre les prélèvements et les versements à ses guichets depuis l'adoption de l'euro par ce pays. Au niveau de l'Eurosystème, la somme des émissions nettes des pays membres est égale à la circulation fiduciaire.

Eurosystème

Ensemble formé par la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales des États membres de l'Union européenne ayant adopté l'euro. L'Eurosystème comprend 19 pays au 31 décembre 2018.

Prélèvement

Flux de pièces ou de billets dont le retrait a été enregistré aux guichets d'une banque centrale nationale et, *in fine*, délivrés au public.

Remise en circulation (recyclage externe)

La remise en circulation (ou recyclage externe) consiste, pour un opérateur agréé (établissements de crédit, transporteurs de fonds, commerçants), à authentifier et à vérifier la qualité des billets/pièces reçus en vue de les remettre en circulation au travers des distributeurs automatiques de billets/pièces.

Depuis l'adoption au niveau européen du « cadre pour la détection des contrefaçons et le tri qualitatif des billets par les établissements de crédit et les autres professionnels appelés à manipuler des espèces » en 2004 et son entrée en vigueur en France en 2006, les parties tierces qui le désirent disposent d'un cadre juridique leur permettant de remettre en circulation des espèces, sous réserve de la signature d'une convention avec la Banque de France, et sous son contrôle.

Versement

Flux de pièces ou de billets dont le dépôt a été enregistré aux guichets d'une banque centrale nationale.

Éditeur

Banque de France

Secrétaire de rédaction

Caroline Corcy

Directeur de la publication

Gilles Vaysset

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

Rédaction en chef

Corinne Dauchy

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://publications.banque-france.fr/>

Rubrique « Abonnement »

